

Service cantonal de la santé publique

# Programme cantonal de prévention du tabagisme et produits similaires

2025-2028

Lysiane Ummel Mariani, cheffe d'office  
Service cantonal de la santé publique  
Rue de Tivoli 28  
Case postale 1  
2002 Neuchâtel 2  
[Lysiane.mariani@ne.ch](mailto:Lysiane.mariani@ne.ch)  
032 889 62 10

Version 3

25 juin 2024

## Table des matières

1. Résumé	3
1.1 Vision	3
1.2 Objectifs du programme	4
1.3 Groupes cibles	4
1.4 Thèmes	6
1.5 Partenaire privilégié	8
1.6 Jalons du programme	8
1.7 Budget du programme	8
2. Situation initiale	9
2.1 Situation initiale nationale	9
2.2 Situation initiale cantonale	12
3. Justifications du programme 2025-2028	13
3.1 Apport du précédent programme	14
3.2 Groupes cibles, besoins, settings	15
3.3 Méthodes	16
4. Vision, Objectifs et mesures	17
4.1 Vision	17
5. Objectifs cantonaux	18
6. Buts des objectifs du programme	18
6.1 Situation recherchée	18
6.2 Objectifs cantonaux détaillés	19
7. Tableau des mesures	20
7.1. Catalogue des mesures/Programme Tabac 2025-2028	21
8. Calendrier	36
9. Organisation du programme et mise en réseau	38
10. Évaluation et monitoring	38
11. Budget	38
12. Coordonnées	39
Bibliographie	40

# 1. Résumé

Dans ce programme la notion de prévention du tabagisme englobe la consommation de tout produit du tabac et similaire, avec ou sans nicotine.

## 1.1 Vision

Dans le canton de Neuchâtel, la prévalence du tabagisme<sup>1</sup> et son acceptation sociale sont durablement à la baisse. Une attention particulière est portée sur les nouveaux produits du tabac et produits nicotiniques notamment chez les jeunes.

Le Canton a été précurseur dans certains domaines de prévention du tabagisme, notamment par l'introduction rapide au niveau suisse de la protection contre la fumée passive, l'interdiction de vente aux mineur-e-s, l'intégration dans ces interdictions des produits du tabac à chauffer et autres produits nicotiniques (e-cigarettes par exemple), la mise en place des achats-tests de tabac. Il souhaite poursuivre dans cette voie. Par exemple, le 23 janvier 2024, les députés neuchâtelois ont accepté une extension de l'interdiction de fumer pour le canton de Neuchâtel. Ceci dans le cadre d'un projet de loi visant à renforcer la protection des jeunes contre la fumée passive : il sera désormais interdit de fumer aux entrées extérieures des structures d'accueil pré- et parascolaires et des écoles obligatoires, ainsi que dans les espaces extérieurs et ouverts qui leur sont liés sur tout le territoire cantonal.

Pour ce faire, le Service de la santé publique met en œuvre, depuis 2016, un programme cantonal de prévention du tabagisme. Le présent document est le troisième. Ainsi trois programmes (PCPT), dont celui-ci, se succèdent (périodes 2016-2020, 2021-2024, 2025-2028) permettant au canton de Neuchâtel de mettre en place, maintenir et renforcer une prévention du tabagisme cohérente et systématique intégrant les champs d'action tels que l'information et la sensibilisation, la prévention comportementale ainsi que la prévention structurelle et la coordination. Ces programmes s'inscrivent dans la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-2026 qui sera en principe prolongée jusqu'en 2030, en parallèle à l'adoption de la future politique de santé publique 2025-2030, ainsi que dans la stratégie nationale des maladies non transmissibles (MNT) et les programmes cantonaux de Promotion Santé Suisse.

Les deux précédents programmes cantonaux de prévention du tabagisme ont permis au Canton de Neuchâtel d'avoir une stratégie et des mesures pertinentes visant à atteindre ses objectifs. Certains aspects ont pu être améliorés comme la protection contre la fumée passive, l'accessibilité aux aides à l'arrêt et une offre de prévention pour tous les jeunes du canton quel que soit leur niveau de formation. Toutefois force est de constater que tant au niveau national que cantonal, la consommation des produits alternatifs au tabac et des produits avec nicotine ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi ce troisième programme cantonal de prévention du tabagisme vise à renforcer l'existant tout en étant réactif face à des nouvelles données qui pourraient influencer les mesures de ce programme.

Par ailleurs, une stratégie cantonale de lutte contre les addictions est en cours d'élaboration au niveau interdépartemental. Les travaux en cours traitent également de la dépénalisation du

---

<sup>1</sup> Par tabagisme, il est entendu la consommation de tout produit du tabac et similaire, avec et sans nicotine. Ceci vaut pour la lecture de l'entier de ce programme.

cannabis. Les synergies avec ce programme cantonal de prévention du tabagisme 2025-2028 seront mises en évidence et développées.

Le canton attend également la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) afin de pouvoir renforcer encore la prévention à l'égard des jeunes, notamment en matière de promotion et de publicité qui n'a pas été réglementé au niveau cantonal, de manière conforme aux attentes de la population exprimées lors de la votation sur l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) », acceptée le 13 février 2022.

## 1.2 Objectifs du programme

### Priorités

Le marché du tabac et de ses produits dérivés est en constante mutation, avec pléthore de nouveaux produits et modes de consommation s'adressant tant à la population fumeuse que non-fumeurs, et visant principalement un public jeune, voire très jeune. Ce programme maintient la priorité sur le groupe cible des enfants et des jeunes, ainsi que des consommateur-trice-s de produits du tabac et nicotiques. Les études démontrant une prévalence du tabagisme différenciée selon les groupes sociaux, d'âge ou de genre, ce sont les populations les plus exposées ainsi que leurs multiplicateur-trice-s<sup>2</sup> qui sont aussi visé-e-s dans ce programme. Le maintien et le renforcement de la protection contre la fumée passive reste d'actualité tant au niveau des plus jeunes que concernant la population non fumeuse et fumeuse dans son ensemble. Les dispositions cantonales contre la fumée passive couvrent tous ces nouveaux produits; une veille doit néanmoins être maintenue sur la communication et le monitoring de l'application.

En résumé les objectifs prioritaires du canton par rapport au tabagisme sont de :

- Baisser la prévalence du tabagisme et de la consommation de produits du tabac et nicotiques -> éviter, retarder, ou arrêter la consommation.
- Favoriser particulièrement la non-entrée en consommation des jeunes (écoliers-ères, apprenti-e-s, lycéen-ne-s).
- Freiner la consommation de nouveaux produits nicotiques avec et sans tabac.
- Garantir l'accessibilité de l'aide et du soutien à l'arrêt de la consommation.
- Maintenir et renforcer la protection actuelle contre la fumée passive et le vapotage passif.

## 1.3. Groupes cibles

Le présent programme de prévention du tabagisme contient des mesures s'adressant à la population dans son ensemble, notamment celles visant à améliorer les conditions-cadres structurelles. Il s'adresse plus précisément **aux enfants et aux jeunes, aux consommateurs-trice-s de produits du tabac et nicotiques et similaires<sup>3</sup> souhaitant arrêter, aux populations vulnérables** par rapport au facteur de risque tabac et nicotine, enfin **aux multiplicateurs et multiplicatrices**.

### Besoins des groupes cibles

#### ENFANTS ET JEUNES

Consommer des produits du tabac ou nicotiques, n'est pas uniquement un choix personnel. L'acte de consommer toute substance addictive dépend de trois facteurs : la personne, la

---

<sup>2</sup> Par multiplicateur-trice-s, on entend des tierces personnes (bénévoles ou professionnel-le-s) qui permettent d'atteindre le public-cible. Exemple : enseignant-e-s, éducateur-trice-s, travailleur-euse-s social-e-s...

<sup>3</sup> Il est entendu, pour tout ce programme, par produits du tabac et nicotiques et similaires : tous les produits du tabac et similaires avec et sans nicotine à fumer tels que les cigarettes conventionnelles, cigares, cigarillos, pipe, pipe à eau, cigarettes électroniques, y compris jetables type Puffs Bars, produits du tabac à chauffer (HTP, Heated Tobacco Products), à priser, à mâcher ou à usage oral, y compris snus, et sachets nicotinés ainsi que les produits avec nicotine de synthèse ou analogue à la nicotine.

substance et le contexte. Concernant la personne, une bonne estime de soi et la connaissance des dangers encourus influence favorablement le refus du tabagisme<sup>4</sup>. La littérature montre également que les premières expérimentations se font relativement tôt, vers 13 ans<sup>5</sup>. À cet âge, la part des jeunes qui ont consommé la cigarette conventionnelle au moins une fois dans les 30 derniers jours a doublé entre 2018 et 2022, selon l'étude nationale représentative Health Behaviour in School-aged Children (HBSC<sup>11</sup>). Cette étude menée par Addiction Suisse auprès des élèves de 11 à 15 ans sur mandat de l'OFSP montre également qu'un jeune de 15 ans sur trois a consommé au moins un produit tabagique ou nicotinique durant le mois précédant l'enquête. La prévention structurelle est donc ici essentielle, afin que les enfants et les jeunes évoluent dans un environnement aussi favorable que possible, pendant ces années où les habitudes se créent, pour inverser cette tendance (par exemple modifications législatives). Il est également important d'aborder le sujet assez tôt avec et dans des lieux fréquentés par des mineur-e-s tels que les écoles par exemple. Une attention particulière sera également portée aux (jeunes) femmes, seul groupe de population où la prévalence est en augmentation selon les derniers résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2022.

## FUMEUR-EUSE-S – CONSOMMATEUR-TRICE-S DE PRODUITS DU TABAC ET NICOTINIQUES

La démarche d'arrêt tabagique est, pour une bonne partie des fumeur-se-s, un cheminement complexe. En Suisse en 2022, 60% de la population fumeuse dit souhaiter arrêter de fumer<sup>6</sup>. Souvent les fumeur-euse-s et consommateur-trice-s de produits du tabac et nicotiniques sont partagé-e-s entre déni, indécision, envie d'arrêter et peur de l'échec. Les futur-e-s ex-fumeur-se-s et ex-consommateur-trice-s de produits du tabac et nicotiniques ont besoin d'avoir à leur disposition des solutions accessibles qui facilitent le parcours de l'abstinence tabagique. C'est pourquoi le programme cantonal de prévention du tabagisme poursuit l'accessibilité de l'aide à l'arrêt tabagique en le faisant plus largement connaître ou en trouvant des solutions adaptées pour divers publics (par exemple, consultation à distance, adaptation du coût en fonction du revenu).

## POPULATIONS VULNÉRABLES

Il est entendu par populations vulnérables, celles rencontrant des limites dans leur autonomie face à la santé pour diverses raisons (niveau de formation modeste, statut socio-économique précaire, barrière linguistique et/ou culturelle par exemple). La prévalence du tabagisme varie selon la région linguistique, la nationalité, le niveau de formation et l'activité<sup>7</sup>. Aussi, une des tâches les plus ardues de la promotion de la santé est d'atteindre les personnes vulnérables. Elles peuvent être isolées en raison de compétences linguistiques manquantes, de difficultés socio-économiques ou d'une faible littéracie en santé. Pour cette raison une mesure leur est consacrée dans le programme tabac.

## MULTIPLICATEUR-TRICE-S

Les multiplicateurs et les multiplicatrices<sup>8</sup> sont le meilleur moyen d'atteindre les publics cibles finaux. Confronté-e-s aux questions de leurs bénéficiaires, les multiplicateur-trice-s sont demandeur-euse-s de nouvelles connaissances et de formation. Le domaine du tabac étant constamment en mutation en raison de l'arrivée des nouveaux produits du tabac, dont les cigarettes électroniques jetables et nicotiniques, ce besoin reste d'actualité.

## Settings des groupes-cibles

Le programme et les mesures s'adressent à toute la population. Les enfants et les jeunes étant le cœur de cible, les settings de l'école, des sports et des loisirs sont les plus investis. Selon les

<sup>4</sup> Addiction Suisse et Association suisse contre le tabagisme. *Les jeunes et la cigarette, Cahier 2, Outil pédagogique destiné aux enseignant-e-s du niveau secondaire avec suggestion d'animation, Fumer ou ne pas fumer? Raisons et motifs*. Lausanne, 2010, p.3. Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) © OFS 2023

<sup>5</sup> Monitorage suisse des addictions. Âge de première consommation, <https://www.suchtmonitoring.ch/fr/1/2-2.html?tabac-incidence-age-de-premiere-consommation>, consulté le 28.08.2019 Enquête suisse sur la santé 2017

<sup>6</sup> Source OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2022. Déterminants de la santé – tabac.

<sup>7</sup> MonAm, prévalence de la consommation de tabac 15+

<sup>8</sup> Par multiplicateur-trice-s, on entend des tierces personnes (bénévoles ou professionnel-le-s) qui permettent d'atteindre le public-cible. Exemple : enseignant-e-s, éducateur-trice-s, travailleur-euse-s social-e-s...

éléments apportés dans le chapitre concernant la situation initiale et cantonale, l'attention est également portée sur les settings accueillant les populations vulnérables et sur l'accès des jeunes femmes aux mesures.

## 1.4 Thèmes

La déclinaison des objectifs spécifiques et mesures pour atteindre les objectifs prioritaires et les groupes cibles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Objectifs	Mesures
<b>Policy</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, le canton a mis en œuvre et géré le programme cantonal de prévention du tabagisme.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, le canton a mis en œuvre des mesures structurelles favorables à la protection de la population et à la non-entrée en consommation des enfants et des jeunes.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, les structures d'accueil pré et parascolaires et les écoles de la scolarité obligatoire sont informées et soutenues dans l'application de la modification de la loi de santé concernant la protection de la jeunesse contre la fumée passive interdisant de fumer aux entrées extérieures et dans leurs espaces extérieurs et ouverts liés.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, les communes du canton sont informées concernant les mesures qui peuvent être prises pour la prévention des produits du tabac et nicotiques sur le territoire communal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction, conception, mise en œuvre et gestion du programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT), travail interdépartemental et communication.</li> <li>- Adaptation, mise en œuvre et monitoring de l'application des législations et règlements concernant les produits du tabac et les cigarettes électroniques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Adaptations nécessaires de la législation cantonale suite à la LPTab et autres modifications au niveau national ou en fonction des nouveaux produits</li> <li>o Mise en œuvre de la loi de santé cantonale (LS) – Protection de la jeunesse contre la fumée passive par l'interdiction de fumer aux entrées extérieures des structures d'accueil pré et parascolaires, écoles de la scolarité obligatoire ainsi que dans les espaces extérieurs et ouverts liés (entrée en vigueur des modifications de la LS le 1<sup>er</sup> août 2024).</li> <li>o Monitoring de l'interdiction de vente aux mineur-e-s par des achats tests</li> </ul> </li> <li>- Projet setting accueil des mineur-e-s et fumée – protection fumée passive - mise en œuvre de la loi de santé cantonale, formations et informations des multiplicateur-trice-s, informations aux parents, matériel informatif ou signalétique adapté.</li> <li>- Informations aux communes et soutien pour mise en place d'actions visant la prévention du tabagisme – intégration de la prévention du tabagisme dans les mesures transversales s'adressant aux communes (par ex. le programme « Zone d'air pur » sur les places de jeux).</li> </ul>

<b>Interventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, les mesures de prévention du tabagisme à disposition sont connues dans les écoles et la prévention du tabagisme et des produits nicotiques à l'école se poursuit</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, le canton a amélioré et garanti l'accessibilité de son offre d'arrêt à la consommation tabagique.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, le canton renforce la couverture de la prévention tabagique et des produits nicotiques pour les jeunes adultes.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, le canton renforce la prévention du tabagisme et des produits nicotiques dans le domaine du sport et des loisirs.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, la prévention du tabagisme auprès des populations vulnérables se renforce de manière active.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, les professionnel-le-s et multiplicateur-trice-s ont amélioré leurs connaissances concernant les produits du tabac et nicotiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention du tabagisme à l'école obligatoire par les interventions du Cipret Neuchâtel auprès des élèves et des enseignant-e-s.</li> <li>- Amélioration et garantie de l'accessibilité des offres de conseil et soutien à l'arrêt par le Cipret Neuchâtel.</li> <li>- Projet apprenti-e-s et lycéen-ne-s sans tabac</li> <li>- Projet Midnight Sports</li> <li>- Projet Cool and Clean</li> <li>- Interventions auprès des populations vulnérables/à besoins spécifiques par le Cipret Neuchâtel</li> <li>- Formation des multiplicateur-trice-s par le Cipret Neuchâtel</li> </ul>
<b>Information du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, la population améliore ses connaissances concernant les produits du tabac et nicotiques, et la prévention du tabagisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes, informations tout public, notamment pour les jeunes et leurs parents</li> </ul>
<b>Mise en réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, le réseau des acteurs cantonaux concernant la prévention du tabagisme se connaissent, échangent et collaborent régulièrement.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, le canton de Neuchâtel a participé activement aux réflexions et projets intercantonaux concernant le tabagisme.</li> <li>- D'ici la fin de l'année 2028, les échanges sur le contenu des programmes neuchâtelois et jurassien ont eu lieu et les rapprochements possibles ont été faits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion d'un groupe de suivi cantonal intégrant les principaux acteurs de la prévention du tabagisme</li> <li>- Mise en réseau intercantonale</li> <li>- Mise en réseau pour le programme cantonal et rapprochement cantonal NE-JU</li> </ul>

### 1.5. Partenaire privilégié

Le partenaire principal du programme est le Cipret Neuchâtel, financé par le Service de la santé publique, qui mandate la Fondation O2 pour sa gestion. Le Cipret Neuchâtel met en œuvre la majorité des mesures sur le terrain (voir Contrat de prestation Cipret Neuchâtel-État de Neuchâtel).

### 1.6. Jalons du programme

Le programme durera 4 ans. La conception, la mise en œuvre et l'évaluation sont échelonnées sur les années 2025 à 2028. Le rapport intermédiaire annuel est soumis au Fonds de prévention du tabagisme selon les délais. Le rapport final est soumis au Fonds de prévention du tabagisme en fin de programme.

### 1.7. Budget du programme

Le budget projeté par le Canton de Neuchâtel pour le programme cantonal de prévention du tabagisme 2025-2028 s'élève à 300'000 francs par année par le service cantonal de la santé publique, sous réserve de l'acceptation du budget par le Grand Conseil. C'est une augmentation par rapport à la période précédente en raison de la hausse de la consommation de nouveaux produits chez les jeunes. À cette somme s'ajoute le montant de 178'800 francs demandé à la dîme de l'alcool pour la part du Cipret Neuchâtel et des achats-tests cantonaux.

La contribution du Fonds de prévention du tabagisme est forfaitaire et représente environ 65'000 francs annuels.



## 2. Situation initiale

Les conséquences de la consommation de tabac (et de ses produits similaires et dérivés) posent des problèmes majeurs de santé publique. En effet, la fumée du tabac contient de nombreuses substances toxiques et carcinogènes auxquelles sont exposées toutes personnes qui la respirent. Les fumeur-se-s, ainsi que les consommateur-trice-s de produits dérivés du tabac, inhalent ou consomment, en plus, la nicotine, produit de type psycho-addictif, qui engendre une dépendance rapide en suscitant l'envie et le besoin de fumer. Cette problématique occasionne des coûts considérables : la consommation de tabac en Suisse engendre 3 milliards de francs de coûts médicaux par an, correspondant à 3,9% des dépenses totales de santé de la Suisse en 2015<sup>9</sup>. Elle entraîne par ailleurs pour l'économie une perte de production d'au moins 2 milliards de francs pour cause de maladie et de décès. Le tabagisme cause également 9'500 décès par an, ce qui correspond à 26 personnes par jour et à 14% de tous les décès. Les personnes qui fument meurent le plus souvent des suites de maladies cardio- vasculaires (34%), d'un cancer du poumon (29%), de maladies des voies respiratoires (17%) ou d'un autre cancer (16%). En 2017, 6'000 hommes et 3'500 femmes ont perdu la vie prématurément en Suisse à cause du tabagisme<sup>10</sup>.

Le tabagisme n'est pas seulement un comportement à risque pour la santé, mais il est également une situation à risque pour celles et ceux qui le subissent. Chez les non-fumeur-se-s exposé-e-s, le tabagisme passif augmente le risque de développer un cancer des poumons, une maladie cardio- vasculaire (infarctus ou angine de poitrine par exemple), de l'asthme ainsi que des maladies respiratoires<sup>11</sup>.

### 2.1. Situation initiale nationale

Les chiffres de ce chapitre sont fournis par l'Enquête suisse sur la santé (ESS) 2022, Office fédéral de la statistique (OFS), et l'Enquête Santé et Lifestyle (ESL) 2022, le Cahier thématique – consommation de tabac et de produits nicotiques – chiffres clés 2022 de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), et l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) 2022.

#### Consommation de tabac

En 2022, 24% de la population suisse de 15 ans et plus fumait. Les cigarettes sont le produit nicotinique le plus consommé. 87% des fumeur-euse-s ont commencé à fumer avec ce même produit, dont 61% pour le groupe des 15-24 ans. Entre 1992 et 2022, le pourcentage de personnes fumant a reculé de 37% à 27% chez les hommes et de 24% à 21 % chez les femmes. Ce recul du tabagisme s'observe en particulier chez les hommes dans toutes les classes d'âge et chez les femmes âgées de 25 à 44 ans. L'écart entre les sexes tend à se réduire. Fumer est plus fréquent chez les hommes entre 25 ans et 54 ans (33%) et chez les femmes entre 15 ans et 44 ans (25%). Toutefois chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans et chez les plus de 55 ans, la proportion de fumeuses est en légère augmentation. Actuellement nous manquons d'études concernant ces groupes d'âge et les raisons de l'augmentation.

#### Prévalence du tabagisme

La part de fumeur-euse-s de 15 ans et plus a reculé ces trente dernières années, passant de 30% en 1992 à 27,1% en 2017, et à 24% en 2022. La part de gros-se-s fumeur-euse-s, 20 cigarettes ou plus par jour, a aussi diminué depuis 1992, passant de 12% cette année-là à 4% en 2022. Cette baisse est toutefois à mettre en parallèle avec l'augmentation d'autres produits du tabac et nicotines.

	1992	1997	2002	2007	2012	2017	2022
<b>Proportion de la population en %</b>	30.1	33.2	30.5	27.9	28.2	27.1	24

<sup>9</sup> Mattli R., Farcher R., Dettling M., Syleouni M-E, Wieser S., Die Krankheitslast des Tabakkonsums in der Schweiz: Schätzung für 2015 und Prognose bis 2050, Institut d'économie de la santé de Winterthur de l'Université des sciences appliquées de Zurich ZHAW, 2019

<sup>10</sup> OFSP, Site internet : MonAM – Partie tabac. [www.monam.ch/tabac](http://www.monam.ch/tabac) Indicateur Mortalité due au tabac/MonAM

<sup>11</sup> OFSP, Site internet : MonAm – Partie tabac. Indicateur Tabagisme passif/MonAm

### Consommation de cigarettes électroniques

En 2022, selon l'enquête « Santé et Lifestyle », 3% de la population a indiqué utiliser des cigarettes électroniques au moins une fois par mois, dont 1,7% de façon quotidienne. En moyenne, 14,1% de la population a déjà essayé ces produits, 32% chez les 15-24 ans. Les jeunes entre 15 et 24 ans ont la prévalence de consommation la plus haute (5,5%).

### La consommation d'autres produits du tabac et de produits nicotiques est élevée

Le léger recul de la prévalence de la cigarette traditionnelle constaté en 2022 doit être mis en relation avec la hausse de la prévalence des autres produits fumés et/ou vapotés (30,5% chez les 15-24 ans et 37,5% chez les 20-24 ans d'au moins un produit fumé/vapoté). L'enquête Health Behaviour in School-aged Children 2022 montre également une consommation de produits nicotiques en augmentation chez les écolier-ère-s. Les chiffres sont détaillés plus loin dans une partie consacrée à ce groupe d'âge.

### Consommation duale

Environ 10% des personnes qui fument des cigarettes ont une consommation duale cigarettes- cigarettes électroniques. Par contre 70% des personnes qui consomment des cigarettes électroniques consomment également des cigarettes classiques. L'un ne semble pas impliquer l'autre.

### Tabagisme passif

Le tabac n'est pas seulement nocif pour les fumeur-euse-s mais aussi pour les autres personnes exposées, particulièrement les enfants. En 2022, encore 4% des plus de 15 ans sont exposés au moins une heure par jour à de la fumée. Que ce soit à la maison, dans la rue ou les lieux publics ouverts. Même si cette exposition a fortement diminué entre 2007 (16%) et 2012 depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, la proportion est stable depuis 2017 (6%). Le tabagisme passif agit négativement sur les non-fumeur-se-s (le tabagisme dans l'entourage familial et social augmente le risque que les enfants commencent à fumer à leur tour), mais également sur les fumeur-se-s qui souhaitent arrêter. Par tabagisme passif, il est également entendu la consommation de tabac à chauffer ou à inhaler par des cigarettes électroniques, aussi type jetables, dont l'usage rapide et discret en tous lieux peut être observé et par là même participer à la dénormalisation de la consommation de tabac et de nicotine.

### Différences de comportement tabagique selon le niveau de formation<sup>12</sup> et accroissement des différences sociales

Il existe également des différences de comportement tabagique selon le niveau de formation. Les personnes avec des niveaux de formation relativement peu élevés (scolarité obligatoire ou degré secondaire) apparaissent plus touchées par le tabagisme, par rapport aux personnes ayant une formation du degré tertiaire. La part de fumeur-euse-s est de 25% chez les personnes ayant un niveau de formation obligatoire et de 27% chez les personnes de degré secondaire II. La part baisse à 20% chez les personnes ayant suivi une formation de degré tertiaire. Ces différences sociales se sont accentuées depuis 1997. Elles s'expliquent par le fait que les personnes ayant un niveau de formation de degré tertiaire commencent moins souvent à fumer et qu'elles arrêtent plus souvent de fumer que celles ayant un niveau de formation obligatoire ou de degré secondaire II. Les différences de formation influent également sur le comportement tabagique dès la jeunesse (16-19 ans) : en 2009-2010<sup>13</sup>, 34 % des apprenti-e s fumaient contre 20% des étudiant-e-s suivant une école de maturité. Comme indiqué précédemment le focus est maintenu sur ce groupe cible pour les années 2025-2028.

### Proportion des personnes souhaitant arrêter de fumer

En 2022, 18,6% de la population dit avoir arrêté de fumer. 60% des fumeur-euse-s souhaitent arrêter, 63% ont déjà essayé et 76% souhaitent diminuer leur consommation. Les personnes entre 35 et 54 ans sont les plus motivées. Les personnes prêtes à entreprendre cette démarche se montrent particulièrement réceptives au conseil et au traitement pour une aide à l'arrêt de la consommation.

---

<sup>12</sup> Theda Radtke, Keller Roger, Angela Bearth, Hans Krebs, Rainer Hornung (2011), La consommation de tabac chez les jeunes, de 2001 à 2009/10. Résumé du rapport de recherche 2011, Monitorage sur le tabac – Enquête suisse sur le tabagisme, Zürich.  
*N.B. : Nous n'avons pas de statistiques plus récentes concernant le tabagisme des jeunes selon leur formation*

<sup>13</sup> Pas de chiffres plus récents disponibles en mai 2024.

## Enquête 2022 HBSC<sup>14</sup> - consommation chez les écolier-ère-s

L'étude nationale représentative Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) menée par Addiction Suisse sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique auprès des élèves de 11 à 15 ans tous les quatre ans donnent des indications sur la consommation des moins de 15 ans.

### Cigarettes conventionnelles

Selon l'enquête HBSC 2022, environ 7% des 11 à 15 ans ont consommé la cigarette conventionnelle au moins une fois durant les 30 derniers jours. Cette part a doublé entre 2018 et 2022 chez les jeunes de 13 ans. (6% des 13 ans contre 3% au même âge en 2018). Au niveau des jeunes de 15 ans, un- e sur trois a consommé au moins un produit tabagique ou nicotinique au cours des 30 jours précédant l'enquête.

### Cigarettes électroniques – y compris jetables<sup>15</sup>

En 2022, 21% des 11 à 15 ans ont déjà goûté à la cigarette électronique au moins une fois dans les 30 derniers jours avant le questionnaire, dont 11% une cigarette électronique jetable type puff bar ou une e-cigarette. La consommation fréquente s'est accrue depuis 2018. En 2022, 6,7% des écoliers de 15 ans et 7,5% des écolières de 15 ans consomment fréquemment une cigarette de type électronique, contre 3,7% des garçons et 1,2% des filles en 2018. Une grande majorité de ces jeunes consomme par curiosité et une partie pense que cela pourra les aider à arrêter de fumer des cigarettes conventionnelles. L'utilisation quotidienne des cigarettes électroniques avoisine les 2% des garçons et des filles de 15 ans. Pour rappel ce chiffre est sensiblement le même que pour la population de 15 ans et plus selon l'ESL 2022, p. 10.

### Consommation duale cigarettes conventionnelles et cigarettes électroniques

Selon le résumé HBSC, la plupart des 15 ans qui ont consommé la cigarette conventionnelle dans les 30 derniers jours ont également utilisé la cigarette électronique. En revanche, seule la moitié des 15 ans qui utilisent la cigarette électronique consomment aussi la cigarette conventionnelle. La consommation duale dans ce groupe d'âge est faible. L'entrée en consommation de cigarettes classiques par des cigarettes électroniques dans le groupe des 14-24 ans est faible également, ces chiffres semblent indiquer que la consommation de cigarettes électroniques dans ce groupe d'âge ne favorise pas forcément une entrée en consommation de cigarettes classiques à ce stade des études menées.

### Consommation chez les jeunes et consommation chez les écolier-ère-s - maintien du focus

L'éventail de produits du tabac et/ou nicotiques sur le marché suisse s'est élargi ces dernières années et vise directement les jeunes et les mineur-e-s. Même si la consommation de cigarettes conventionnelles se maintient globalement au même niveau qu'avant la pandémie, la hausse, par rapport à 2018, de la consommation des cigarettes électroniques et produits alternatifs du tabac et nicotiques est préoccupante.

Selon les chiffres précédents, il est constaté que la consommation de produits du tabac et nicotiques est élevée dans le groupe d'âge 15-24 ans. L'étude HBSC 2022 montre une consommation augmentée chez les écolier-ère-s également, avec un doublement de la consommation de la cigarette conventionnelle au moins une fois dans le mois précédent l'étude chez les jeunes de 13 ans. Une forte augmentation de l'utilisation régulière (au moins 10 jours sur les 30 jours) des cigarettes électroniques est constatée auprès des écoliers, et plus marqué chez les écolières. Par cigarettes électroniques, on peut penser que ce sont les dispositifs de type jetables qui sont le plus fortement consommé par les mineur-e-s. L'accès aux autres dispositifs électroniques leur étant plus restreint par le contrôle dans les lieux de vente, tandis que les dispositifs jetables sont fortement et facilement disponibles.

Aussi la part de consommateur-trice-s régulier-ère-s est en forte hausse et les jeunes ont tendance à cumuler les produits. Il s'est créé un nouveau groupe de consommateur-trice-s de nicotine sans que cela fasse baisser la consommation de cigarettes conventionnelles, avec une tendance de consommation plus marquée chez les jeunes filles. Simultanément, Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle toujours plus important en matière de promotion, de publicité et d'accessibilité de ces produits. Ainsi, la préoccupation pour les acteurs de la prévention d'éviter que les jeunes développent une addiction à la nicotine est plus que jamais d'actualité et le focus sur les mineur-e-s doit être maintenu.

---

<sup>14</sup> Delgrande Jordan, M., Balsiger, N. & Schmidhauser, V. (2023). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2022 et évolution dans le temps – Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Rapport de recherche No 149. Lausanne: Addiction Suisse

<sup>15</sup> Dans l'étude HBSC, la question relative à la cigarette électronique se réfère - dans son intention, mais pas explicitement - aussi bien aux produits réutilisables qu'aux cigarettes électroniques à usage unique (puffs). Il n'est toutefois pas exclu que les jeunes n'aient pas considérés ce second type de produit au moment de répondre. De plus, la question ne fait pas de distinction entre les liquides avec ou sans nicotine. De ce fait, les chiffres ne peuvent démontrer clairement une consommation augmentée ou surconsommation des cigarettes électroniques type puffs bars.

## 2.2. Situation initiale cantonale

### Contexte population

Dans le canton de Neuchâtel, le constat est sensiblement le même qu'au niveau national.

La part de la population fumant de manière quotidienne ou occasionnelle est de 23,9% pour les hommes et de 20,4% pour les femmes. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2017 (36% pour les hommes et 27,1% pour les femmes). La proportion de fumeurs quotidiens reste plus élevée chez les hommes, mais l'écart avec les femmes s'est considérablement réduit passant de 19,2% en 2017 à 15,7% en 2022<sup>16</sup>. Alors que chez les hommes cette part a baissé de 30% à 17,3%. Les individus qui consomment plus de 10 cigarettes par jour représentent 14% de la population neuchâteloise en 2022 contre 17% en 2017.

### Différences sociales

La part de fumeur-euse-s quotidien-ne-s est plus grande dans la population de 25 ans et plus ayant accompli une formation du degré secondaire, 24,3%, par rapport aux personnes ayant accompli uniquement la scolarité obligatoire, 15,5% ou de degré tertiaire 7,6%. En 2017, la part de fumeur-euse-s quotidien-ne-s chez les personnes ayant uniquement accompli la scolarité obligatoire était de 34,6% ! Ce chiffre est à prendre avec du recul car il manque des éléments sur le type de consommation. Ce chiffre peut donc être à diminué en lien avec ce qui est constaté au niveau national : le nombre de fumeur-euse-s de cigarettes conventionnelles baisse mais le nombre de consommateur-trice-s de produits dérivés du tabac ou nicotiques augmente. Quoiqu'il en soit les mesures de prévention auprès des apprenti-e-s restent nécessaires au vu du taux resté stable dans ce groupe-là (de 25% en 2017 à 24% en 2022) et plus élevé que la moyenne nationale (20%).

### Tabagisme passif

La part des non-fumeur-se-s neuchâtelois-e-s exposé-e-s au moins une heure ou plus par jour à la fumée passive était de 16,2% en 2017 (pour la Suisse : 11,7%). En 2022, la part de la population neuchâteloise non fumeuse exposée au moins une heure ou plus par jour est de 12,8%. Au niveau suisse, cette part est à 8,2%. Les Neuchâtelois-e-s sont donc plus exposé-e-s au tabagisme passif et il est important de maintenir et renforcer leur protection à ce niveau au niveau cantonal.

### Consommation chez les écolier-ère-s neuchâtelois-e-s<sup>17</sup>

23% des garçons et 15% des filles de 15 ans ont fumé au moins une fois des cigarettes conventionnelles au cours des 30 derniers jours. Pour la cigarette électronique la part des garçons augmente à 38% et à 34% pour les filles qui ont consommé au moins une fois dans les 30 derniers jours. Le 90% par curiosité et la moitié par goût.

### Consommation parmi la population migrante

À la fin de l'année 2022, le canton de Neuchâtel comptait plus de 44'900 étranger-ère-s résidant de manière permanente<sup>18</sup>. Par rapport à la population résidente, la part des étranger-ère-s représente environ 26,5%. La provenance de la population étrangère vient pour les 2/3 de l'Union européenne : Portugal 25,66%, France 20,55%, Italie 13,64% et Espagne 5,5%. Pour les pays hors-UE, les plus représentés sont le Kosovo, l'Ukraine, l'Érythrée, et la Turquie.

Nous n'avons malheureusement pas de chiffres plus récents que ceux de 2010 au niveau national (GMM II : 2010<sup>19</sup>), pour les communautés présentant le plus de fumeur-se-s quotidien-ne-s que sont les communautés serbes, et turques, suivi par les hommes portugais et les hommes kosovars, fumant plus que les hommes suisses. Selon ces chiffres 2010, dans certaines communautés, les femmes ne fument presque pas (Somalie, Sri Lanka). Nous n'avons pas non plus de chiffres actuellement (mai 2024) concernant le nombre de fumeur-euse-s quotidien-ne-s dans la population venant d'Ukraine.

### Contexte stratégique

Ce programme 2025-2028 s'inscrit dans la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-2026 qui sera en principe prolongée jusqu'en 2030, en parallèle à l'adoption de la future politique de santé publique 2025-2030, ainsi que dans la stratégie nationale MNT et les programmes cantonaux de

<sup>16</sup> OFS, Enquête suisse sur la santé 2022, chiffres pour le canton de Neuchâtel, 2022. © OFS 2023

<sup>17</sup> Enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 15 ans. Statistiques descriptives des données de 2022 du canton de Neuchâtel. N.Balsinger, E.Meier. V. Schmidhauser, M. Delagrande Jordan

<sup>18</sup> Statistique du canton de Neuchâtel, <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/domaines/Pages/01.aspx>

<sup>19</sup> GMM II, Santé des migrantes et des migrants en Suisse, Principaux résultats du deuxième monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse, OFSP, 2010. Pas de nouveaux chiffres à disposition (mai 2024).

Promotion Santé Suisse. Le programme cantonal de prévention du tabagisme neuchâtelois 2025- 2028 s'inscrit également dans la stratégie neuchâteloise d'addictions en cours d'élaboration. Dans ce cadre, les synergies seront mises en évidence, développées et valorisées autant que possible. Ce programme s'inscrit également dans la continuité des précédents programmes permettant au canton de Neuchâtel de maintenir et renforcer une prévention du tabagisme cohérente et systématique intégrant les champs d'action tels que l'information et la sensibilisation, la prévention comportementale ainsi que la prévention structurelle et la coordination.

### Contexte législatif

Depuis 2007, les bases légales cantonales<sup>20</sup> ont été développées ou renforcées : interdiction de fumer dans les locaux de l'administration cantonale, interdiction de vente et de remise de tabac et cigarettes électroniques aux mineur-e-s, interdiction de fumer aux entrées extérieures des structures d'accueil de la petite enfance et des écoles obligatoires, par exemple. Une boîte à outils à fumée passive est disponible sur le site internet du canton. La mise à jour se fait régulièrement en concertation avec les autres services concernés (service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), Police du commerce, Service de l'énergie et de l'environnement...).

Dans le canton de Neuchâtel les nouveaux produits sont intégrés dans les bases légales déjà existantes concernant la protection contre la fumée passive et l'interdiction de vente aux mineur-e-s.

### Contexte économique

Le développement de la prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel s'inscrit dans un contexte où les enjeux économiques sont aussi fortement représentés, Philip Morris Products SA ayant son siège à Neuchâtel depuis 1964. Cette présence comprend un site de production, le centre de recherche et de développement global, ainsi qu'un centre pour le développement de prototypes.

## 3. Justification du programme 2025 - 2028

### Nécessité

En plus du nombre de morts et de maladies causées (voir le chapitre Situation initiale), la nicotine est une des substances psychoactives qui rend le plus vite dépendant. On peut en déduire que la plupart des fumeur-se-s quotidien-ne-s (qui représentent le 70% de tous les fumeur-se-s) sont dépendant-e-s. Presque 60% des fumeur-se-s quotidien-ne-s souhaitent arrêter, un quart d'entre eux-elles a déjà essayé durant les douze mois précédant l'Enquête suisse sur la santé 2017. Plus on fume régulièrement et tôt dans sa vie, plus vite la dépendance s'installe. Presque 68% des fumeur-euse-s ont débuté une consommation régulière avant l'âge de 20 ans<sup>21</sup>. De plus, le marché des produits alternatifs au tabac et nicotiques est en essor constant et abreuve le marché de nouveautés attrayantes pour la population en particulier les jeunes. En parallèle, une équipe de chercheurs de l'Université de Neuchâtel et de la Haute école spécialisée de Zurich a calculé que le « retour sur investissement » de la prévention du tabagisme s'élève à 41. Cela signifie que chaque franc investi dans la prévention rapporte un bénéfice net de 41 francs suisses à la société<sup>22</sup>. Au vu des chiffres donnés dans la situation initiale concernant les coûts occasionnés par le tabagisme, il est toujours aussi pertinent pour les cantons de se doter d'un programme cantonal de prévention du tabagisme cohérent ou de poursuivre ceux existant.

### Besoins

Pour lutter contre le tabagisme, il est nécessaire d'avoir un programme cohérent et coordonné qui permette d'investir les settings et d'atteindre les publics cibles cruciaux. Il est important également d'avoir un Cipret visible, actif et accessible pour permettre à toute la population d'accéder aux informations et aux prestations dont elle a besoin.

### Conditions cadres cantonales et synergies avec d'autres programmes

Les deux précédents programmes cantonaux de prévention du tabagisme ont permis au canton de Neuchâtel d'avoir une stratégie et des mesures pertinentes visant à atteindre ses objectifs. Certains aspects ont pu être améliorés comme la protection contre la fumée passive, l'accessibilité aux aides à

<sup>20</sup> Loi de santé (LS) – 800.1 du 06 février 1995.

Règlement d'application de la protection contre la fumée passive – 800.10 du 03 mars 2009

<sup>21</sup> <https://www.addictionsuisse.ch/faits-et-chiffres/cigarettes-co/cigarettes-co-infographies/#fumeurs>, consulté le 16 mai 2024. Les indicateurs MonAm sont en cours de révision (16 mai 2024).

<sup>22</sup> Fueglistler-Dousse S., Jeanrenaud C., Kohler D., Marti J. (2009). Coûts et bénéfices des mesures de prévention de la santé : Tabagisme et consommation excessive d'alcool, Irène, Neuchâtel, Suisse.

l'arrêt et une offre de prévention présente pour tous les jeunes du canton quel que soit leur niveau de formation. Toutefois force est de constater que tant au niveau national que cantonal, la prévalence concernant la consommation de produits du tabac et nicotinés augmente. La prévalence du tabagisme augmente également dans certaines tranches d'âge, en particulier chez les femmes de 15 à 24 ans et au-delà de 55 ans<sup>23</sup>. C'est pourquoi ce troisième programme cantonal de prévention du tabagisme vise à renforcer l'existant tout en étant réactif face à des nouvelles données qui pourraient influencer les mesures de ce programme comme la mise en œuvre et l'application de la LPTab par exemple. Au niveau politique, le canton s'alignera sur les décisions nationales et a été précurseur dans certains domaines (interdiction de vente aux mineur-e-s, intégration des produits tabac à chauffer dans ces interdictions, achats-tests de tabac) et souhaite poursuivre dans cette voie selon les possibilités, comme par exemple avec la modification de la loi de santé<sup>24</sup> (LS) au sujet de la protection de la jeunesse contre la fumée passive acceptée le 23 janvier 2024 et son application.

Le programme cantonal de prévention du tabagisme neuchâtelois s'intègre dans la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé du canton de Neuchâtel. Ainsi, le PCPT est coordonné avec les autres PAC du canton selon les phases de vie, ainsi qu'avec les axes stratégiques du Fonds de prévention du tabagisme. La stratégie neuchâteloise des addictions en cours d'élaboration permettra également un ancrage plus fort du tabac dans la thématique addiction du canton. Également en lien avec la dépénalisation du cannabis.

### 3.1. Apport du précédent programme

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a débuté le deuxième programme cantonal de prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel (PCPT). Ce programme a permis de préciser les objectifs et mesures suite au premier programme 2016-2020 qui a posé un premier état des lieux de la prévention du tabagisme dans le canton avec les acteurs et actrices du secteur et de fixer des objectifs à atteindre pour 2024<sup>25</sup>. Toutefois les rapports intermédiaires annuels au Fonds de prévention du tabagisme, FPT, ont montré que les objectifs étaient en voie d'acquisition et tendaient vers les buts recherchés. La pré-analyse de l'atteinte des objectifs du programme 2021-2024 par ces rapports annuels ainsi que les évaluations régulières à l'interne, ouvrent la voie aux objectifs du présent programme. Les résultats de l'évaluation finale pourront servir de support de réadaptations si nécessaire aux mesures prévues dans ce document. Le PCPT 2025-2028 tient compte des recommandations de l'évaluation supracantonale<sup>26</sup> selon les points suivants :

#### Niveau stratégique et système de financement

- Consolidation et développement des conditions-cadres et des acquis des précédents programmes neuchâtelois de prévention du tabagisme.
- Ancrage du PCPT dans la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-2026, pour laquelle prolongation est à priori prévue jusqu'en 2030, en parallèle de l'élaboration de la future politique cantonale de santé publique 2025-2030 dans laquelle elle sera également ancrée.
- Synergies et collaborations avec la Stratégie cantonale des addictions en cours d'élaboration.
- Ancrage dans les mesures transversales des PAC 2021-2024 et 2025-2028.
- Synergies et collaborations avec les partenaires étatiques du PCPT : services de l'Etat en charge ou contribuant à la mise en place et au contrôle des mesures de prévention structurelles du tabagisme : interdiction de vente et remise de tabac aux mineur-e-s, protection des mineur-e-s contre la fumée passive.
- Synergies et collaborations avec les partenaires nationaux : Fonds de prévention du tabagisme, Association de prévention du tabagisme AT-Schweiz.

#### Niveau du programme et pilotage du programme

- Renforcement du centre d'expertises en matière de prévention du tabagisme, lequel assure des informations et des conseils fiables à la population, aux professionnel-le-s, aux multiplicateur-trice-s et aux partenaires.

---

<sup>23</sup> Cf p. 9

<sup>24</sup> Article 50a, alinéa 1bis (nouveau) 1bis. Il est interdit de fumer aux entrées extérieures des structures d'accueil pré- et parascolaires et des écoles de la scolarité obligatoire ainsi que dans les espaces extérieurs et ouverts qui leur sont liés.

<sup>25</sup> Le présent programme est écrit au début de l'année 2024. L'évaluation détaillée du PCPT 2021-2024 n'est pas encore disponible.

<sup>26</sup> Rapport publié en 2020 sur mandat du FPT présentant les résultats de la comparaison des quatorze programmes cantonaux de prévention du tabagisme mis en œuvre dans les cantons suivants entre 2012 et 2020 - Uri, Zoug, Soleure, Saint-Gall, Zurich, Valais, Jura, Thurgovie, Bâle-Ville, Fribourg, Vaud, Bâle-Campagne, Tessin et Neuchâtel.

- Planification annuelle des activités des mesures du PCPT sur des objectifs précis et auto-évaluation régulière afin d'améliorer la mise en œuvre.
- Mise en place de groupes d'accompagnement intersectoriels et interdisciplinaires.

## Niveau des projets

- Poursuite des activités et efforts pour renforcer la prévention structurelle en particulier pour l'intégration des nouveaux produits du tabac et de la protection contre la fumée passive.
- Poursuite des campagnes d'achats-tests à des fins de protection de la jeunesse dans l'approche incluant l'alcool et la collaboration avec les acteur-trice-s de la prévention alcool.
- Renforcer l'offre en matière de conseils à l'arrêt de la consommation de produits du tabac et similaires.
- Poursuivre les approches ciblant les jeunes, notamment dans le contexte scolaire et sportif et en intégrant tous les produits du tabac et produits nicotiques (cigarettes électroniques/jetables, snus, chicha...).
- Renforcer les connaissances et compétences des professionnel-le-s relais des domaines du social et de la santé.
- Poursuivre le développement des approches ciblées à destination des populations vulnérables/à besoins spécifiques.

## 3.2. Groupes cibles, besoins, settings

### Groupes cibles

Le présent programme de prévention du tabagisme contient des mesures s'adressant à la population dans son ensemble, notamment celles visant à améliorer les conditions-cadres structurelles. Mais ce programme s'adresse également plus précisément **aux enfants et aux jeunes, aux fumeur-se-s, consommateurs-trices de produits du tabac et nicotiques et similaires**, souhaitant arrêter, **aux populations vulnérables** par rapport au facteur de risque tabac et nicotine et **aux multiplicateur-trice-s**. Il est à noter que les enfants et les jeunes sont le public cible central de ce programme.

### Besoins des groupes cibles

#### ENFANTS ET JEUNES

Consommer des produits du tabac ou nicotiques n'est pas uniquement un choix personnel. L'acte de consommer toutes substances addictives, dépend de trois facteurs : la personne, la substance et le contexte. Concernant la personne, une bonne estime de soi et la connaissance des dangers encourus influence favorablement le refus du tabagisme<sup>27</sup>. La littérature montre également que les premières expérimentations se font relativement jeune, vers 13 ans<sup>28</sup>. À cet âge, la part qui a consommé la cigarette conventionnelle au moins une fois dans les 30 derniers jours a doublé entre 2018 et 2022, selon l'étude nationale représentative Health Behaviour in School-aged Children (HSBC<sup>29</sup>). Cette enquête menée en 2022 par Addiction Suisse auprès des élèves de 11 à 15 ans sur mandat de l'OFSP, montre également qu'un jeune de 15 ans sur trois a consommé au moins une fois un produit tabagique ou nicotinique durant le mois précédent le questionnaire. La prévention structurelle est donc ici essentielle, afin que les enfants et les jeunes évoluent dans un environnement aussi favorable que possible, pendant ces années où les habitudes se créent, pour inverser cette tendance. Il est également important d'aborder le sujet assez tôt et dans des lieux fréquentés par des mineur-e-s tels que les écoles par exemple. Ainsi, des mesures dans le cadre scolaire, comme présentées dans ce programme, favorisant l'information, l'esprit critique et les compétences psycho-sociales (exemple de mesure : les journées-santé auxquelles participe le Cipret Neuchâtel. Ces journées mêlent informations, discussions, débats sur les questions de santé qui intéressent les jeunes) sont à même de répondre aux besoins des enfants et des adolescent-e-s. En complément, les outils développés par le Fonds de prévention du tabagisme, FPT, tels que Transparency and Truth ou Free Fair Future peuvent permettre d'alimenter les débats et d'offrir de nouvelles clés de compréhension des enjeux liés au tabac aux enfants, jeunes, parents et enseignant-e-s. Une attention

<sup>27</sup> Addiction Suisse et Association suisse contre le tabagisme. *Les jeunes et la cigarette, Cahier 2, Outil pédagogique destiné aux enseignant-e-s du niveau secondaire avec suggestion d'animation, Fumer ou ne pas fumer? Raisons et motifs*. Lausanne, 2010, p.3. Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) © OFS 2023

<sup>28</sup> Monitoring suisse des addictions. Âge de première consommation, <https://www.suchtmonitoring.ch/fr/1/2-2.html?tabac-incidence-age-de-premiere-consommation>, consulté le 28.08.2019 Enquête suisse sur la santé 2017

<sup>29</sup> Delgrande Jordan, M., Balsiger, N. & Schmidhauser, V. (2023). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2022 et évolution dans le temps – Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Rapport de recherche No 149. Lausanne: Addiction Suisse

particulière sera également portée à l'accès aux mesures des jeunes femmes de 15 à 24 ans, seul groupe de population où la prévalence est en légère augmentation, selon les résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2022.

## FUMEUR-SE-S – CONSOMMATEURS-TRICE-S DE PRODUITS DU TABAC ET NICOTINIQUES

La démarche d'arrêt tabagique est, pour une bonne partie des fumeur-se-s, un cheminement complexe. En Suisse en 2022, 60% de la population fumeuse dit souhaiter arrêter de fumer<sup>30</sup>. Souvent partagé-e-s entre déni, indécision, envie d'arrêter et peur de l'échec, les futur-e-s ex-fumeur-se-s et consommateur-trice-s de produits du tabac et nicotiniques ont besoin d'avoir à leur disposition des solutions accessibles qui facilitent le parcours de l'abstinence tabagique. C'est pourquoi le programme cantonal de prévention du tabagisme poursuit l'accessibilité de l'aide à l'arrêt de la consommation des produits du tabac et similaires en le faisant plus largement connaître ou en trouvant des solutions adaptées pour divers publics (par exemple, consultation à distance, adaptation du coût en fonction du revenu).

## POPULATIONS VULNÉRABLES

Il est entendu par populations vulnérables, les populations rencontrant des limites dans leur autonomie face à la santé pour diverses raisons (niveau de formation modeste, statut socio-économique précaire, barrière linguistique et/ou culturelle par exemple). On sait qu'une des tâches les plus ardues de la promotion de la santé est d'atteindre les personnes vulnérables. Elles peuvent être isolées en raison de compétences linguistiques manquantes, de difficultés socio-économiques ou d'une faible littéracie en santé. C'est pour cette raison qu'une mesure leur est consacrée dans le programme tabac. Cette dernière contient des mesures concrètes, mais également une mesure transversale rappelant aux chargé-e-s de programmes de toujours analyser les situations en terme de populations vulnérables pour pointer les lacunes et combler les besoins, afin de garantir l'égalité des chances tant que possible.

## MULTIPLICATEUR-TRICE-S

Les multiplicateurs et les multiplicatrices<sup>31</sup> sont le meilleur moyen d'atteindre les publics cibles finaux. Confronté-e-s aux questions de leurs bénéficiaires, les multiplicateur-trice-s sont demandeur-euse-s de nouvelles connaissances et de formation. Le domaine du tabac étant constamment en mutation en raison de l'arrivée des nouveaux produits du tabac, dont les cigarettes électroniques jetables, et nicotiniques, et de nouveaux modes de consommation, ce besoin reste d'actualité.

## Settings

Quand les mesures ne concernent pas toute la population, les enfants et les jeunes étant le cœur de cible de ce programme, ce sont les settings de l'école (obligatoire et post obligatoire), des sports et des loisirs qui sont le plus investis. Un point d'attention sur l'accès des mesures et programmes est porté aux jeunes femmes entre 15 et 24 ans, seul groupe où la prévalence du tabac a légèrement augmenté ces dernières années selon l'Enquête suisse sur la santé 2022.

## 3.3. Méthodes

**Priorités et principes clés de la promotion de la santé :** Le programme vise à promouvoir des comportements favorables à la santé en agissant sur les conditions-cadres structurelles, en renforçant les ressources et compétences de la population concernée, en formant les professionnel-le-s et en rendant accessibles les prestations adéquates. La promotion de la santé a pour but d'améliorer la santé des individus en particulier et de la population en général, et est un processus qui vise à encourager des habitudes et des conditions de vie favorables à la santé. La prévention a pour but d'éviter et de réduire le nombre et la gravité des maladies et des accidents, elle comprend également les mesures destinées à en atténuer les conséquences. L'empowerment est un processus qui permet aux gens d'acquérir un meilleur contrôle des actions et des décisions qui influent sur leur santé en reconnaissant et encourageant la compétence et la responsabilité d'un individu.

**Mise en réseau et échange :** Le troisième programme cantonal de prévention du tabagisme vise à maintenir et poursuivre le renforcement du réseau neuchâtelois de prévention du tabagisme.

**Structure (4 niveaux) :** Le programme comprend des mesures dans les 4 niveaux définis par Promotion Santé Suisse : des mesures d'intervention, des mesures de policy, de mise en réseau et d'information au public. Ces quatre niveaux constituent l'élément central, s'influencent mutuellement dans leur mise en œuvre et reposent les uns sur les autres. Les interventions comportent des projets de promotion de la

<sup>30</sup> Source OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2022. Déterminants de la santé – tabac. © OFS 2023

<sup>31</sup> Par multiplicateur-trice-s, on entend des tierces personnes (bénévoles ou professionnel-le-s) qui permettent d'atteindre le public-cible.



santé et de prévention et s'adressent aux groupes cibles, les personnes de référence et d'influence ainsi que différents cadres de vie sont inclus. Les mesures de policy cherchent à induire des changements positifs et durables du cadre de vie de la population, ainsi les structures sociales permettent un style de vie sain et actif et propice à la santé. La mise en réseau incite les acteurs aux niveaux cantonal, communal et organisationnel à collaborer, échanger les connaissances et partager les expériences afin de fédérer les forces et exploiter les ressources cantonales. L'information au public permet de sensibiliser la population, les partenaires et les milieux politiques aux thèmes souhaités et à l'existence du programme et des offres cantonales.

**Durabilité** : c'est la troisième édition du programme, destiné à être pérennisé.

**Finances** : le programme est financé par le canton de Neuchâtel principalement (budget propre et dîme de l'alcool) : une demande de fonds sera également adressée au FPT, en conformité avec ses conditions d'octroi.

**Orientation sur l'impact** : Le programme est orienté sur l'impact et continuellement autoévalué, de manière quantitative et qualitative. Des auto-évaluations, liées aux objectifs et aux indicateurs, de chaque projet seront réalisées.

## 4. Vision, objectifs et mesures

### Définition de la prévention du tabagisme

En lien avec l'évolution du marché et du contexte du tabac qui sont en constante mutation, le périmètre d'action de ce troisième PCPT 2025-2028 a été élargi. Ceci par l'intégration dans les objectifs du programme, non seulement des produits du tabac et similaires et cigarettes électroniques avec et sans nicotine, mais également des produits nicotiques, avec l'accent sur la dépendance à la nicotine.

Dans les produits du tabac sont compris les produits du tabac à fumer, les produits du tabac à chauffer et les produits du tabac à usage oral ou à priser. Lors de la consommation de produits du tabac à fumer, le tabac est brûlé avec un processus de combustion du tabac (cigarettes conventionnelles/industrielles et à rouler, cigarettes aromatisées, pipes, cigares, cigarillos, chichas...). Les produits du tabac à chauffer (HTP, Heated Tobacco Products) sont les dispositifs qui permettent d'inhaler les émissions d'un produit contenant du tabac chauffé au moyen d'une source externe d'énergie, sont incluses les recharges. Les produits du tabac à usage oral ou à priser sont les produits contenant du tabac en contact direct avec les muqueuses buccales ou nasales, le tabac n'est ni fumé, ni chauffé (snus, snuff, tabac à mâcher/à chiquer...). Les cigarettes électroniques ou e-cigarettes, aussi jetables type Puffs Bars, sont les dispositifs sans tabac permettant d'inhaler les émissions d'un liquide chauffé au moyen d'une source externe d'énergie, avec ou sans nicotine. Les produits nicotiques sont les produits comme le snus sans tabac ou les sachets nicotinés. Également les produits avec nicotine de synthèse ou analogue à la nicotine.

Dans ce programme lors qu'il est évoqué les produits du tabac cela concerne tous les produits cités plus haut, avec et sans nicotine.

### 4.1. Vision

Dans le canton de Neuchâtel, la prévalence du tabagisme<sup>32</sup> et son acceptation sociale sont durablement à la baisse. Une attention particulière est portée sur les nouveaux produits du tabac et produits nicotiques notamment chez les jeunes.

Cette vision se décline en plusieurs considérations :

- Baisser la prévalence du tabagisme et de la consommation de produits du tabac et nicotiques et similaires -> éviter, retarder, ou arrêter la consommation.
- Favoriser particulièrement la non-entrée en consommation des jeunes (écoliers-ères, apprenti-e-s, lycéen-ne-s).
- Freiner la consommation de nouveaux produits nicotiques avec et sans tabac.
- Garantir l'accessibilité de l'aide et du soutien à l'arrêt de la consommation.
- Maintenir et renforcer la protection actuelle de la fumée passive et le vapotage passif.

---

<sup>32</sup> Par tabagisme, il est entendu la consommation de tout produit du tabac et similaire, avec et sans nicotine.

En termes de prévalence :

- Une proportion plus faible de jeunes commence à fumer et à consommer des produits nicotiques.
- Une part plus grande de personnes qui fument arrête de fumer et qui consomment des produits nicotiques arrête d'en consommer

En termes d'acceptation sociale :

- La nocivité de la fumée du tabac et des autres produits, définis en page 4, est reconnue.
- La dénormalisation du tabagisme : fumer n'est plus vu comme quelque chose de « cool ».
- La sensibilisation à la consommation de produits nicotiques, l'impact négatif sur la santé est connu.
- Les mesures de prévention sont jugées importantes et soutenues socialement et politiquement (concernant la fumée passive, la vente aux mineur-e-s et la publicité notamment).

En termes de produits :

- Dans le cadre de ce programme, lorsqu'on parle de prévention du « tabagisme », il faut y intégrer toutes les réflexions et mesures en lien avec les produits du tabac et produits similaires, avec ou sans nicotine ou similaires fumés, vapotés, inhalés, prisés, mâchés ou autre. Les mesures concrètes pouvant être nuancées en fonction.

## 5. Objectifs cantonaux

- Baisser la prévalence du tabagisme et de la consommation de produits du tabac et nicotiques et similaires -> éviter, retarder, ou arrêter la consommation.
- Favoriser particulièrement la non-entrée en consommation des jeunes (écoliers-ères, apprenti-e-s, lycéen-ne-s).
- Freiner la consommation de nouveaux produits nicotiques avec et sans tabac.
- Garantir l'accessibilité de l'aide et du soutien à l'arrêt de la consommation.
- Maintenir et renforcer la protection contre la fumée passive et le vapotage passif.

## 6. Buts des objectifs du programme

### 6.1. Situation recherchée

Domaine d'action	Situation recherchée
Mise en réseau	<p>Les rôles, responsabilités et tâches de chacun sont clarifiés et connus.</p> <p>La prévention du tabagisme est coordonnée et intégrée dans un dispositif cantonal de prévention des addictions (stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention et la stratégie cantonale addiction).</p> <p>Les acteurs et actrices important-e-s (stakeholders) sont identifié-e-s et intégré-e-s dans le programme, ils-elles acceptent leur rôle et soutiennent les activités (acteur-trice-s issu-e-s également des milieux scolaire et social).</p>
Policy	<p>Le contrôle de l'application des lois est défini et de qualité dans tous les lieux concernés. Les lieux mettent en place des mesures efficaces de protection.</p> <p>L'accessibilité et la promotion des produits sont limitées. Le Grand Conseil décide des mesures légales allant dans ce sens (par exemple : intégration des nouveaux produits, interdiction de publicité, interdiction de vente aux mineur-e-s).</p>

Interventions	<p>Sensibilisation des multiplicateur-trice-s : Des outils et/ou formations sont à disposition des multiplicateur-trice-s (enseignant-e-s, professionnel-le-s de la santé scolaire, personnel de l'école, animateur-trice-s socio-culturel-le-s, intervenant-e-s en accueil parascolaire et crèches, intervenant-e-s auprès de populations vulnérables/à besoins spécifiques...).</p> <p>Sensibilisation des jeunes : Quel que soit son lieu de formation, un-e jeune Neuchâtelois-e bénéficie d'une même couverture de prévention de base. En particulier pour les apprenti-e-s dont la prévalence est plus élevée que chez les lycéen-ne-s. Une attention particulière de l'accès aux mesures pour les jeunes femmes de 15 à 24 ans est portée, groupe où la prévalence a légèrement augmenté ces dernières années.</p>
	<p>Aide à l'arrêt : La population neuchâteloise qui fume a facilement accès à une offre d'aide à l'arrêt (en quantité et en localisation diversifiée). L'objectif premier est l'abstinence. En situation d'échec manifeste dans l'arrêt de la consommation de tabac, les évolutions des connaissances scientifiques en matière de produits moins nocifs sont également prises en compte, le cas échéant, pour offrir une alternative à ces personnes. L'aide, le conseil et le soutien à l'arrêt vaut également pour la consommation de produits du tabac et nicotiques et similaires.</p> <p>L'accès aux prestations existantes est facilité pour toute la population et en particulier pour les populations dont la prévalence est plus élevée (origine migratoire, socio-économique plus faible, apprenti-e-s, jeunes femmes de 15 à 24 ans...). Le cas échéant, des actions ciblées et spécifiquement adaptées sont mises en place comme des réductions de coûts pour les consultations d'aide à l'arrêt de la consommation ou l'accès à du matériel d'information adapté et l'information de ces possibilités.</p>
	<p>Fumée passive et vapotage passif : Les personnes qui fument/vapotent n'exposent pas les autres à la fumée passive et au vapotage passif dans les lieux publics, les lieux de travail ainsi qu'à leur domicile.</p> <p>Les personnes qui fument/vapotent n'exposent pas les enfants et les jeunes à la fumée et au vapotage dans les entrées et espaces ouverts dédiés des structures d'accueil de la petite enfance pré et parascolaires et de l'école obligatoire neuchâteloise et lieux privés.</p>
Information du public	<p>Un centre d'information performant existe (horaires de permanence, qualité de l'offre et variété des supports).</p> <p>Les Neuchâtelois-e-s savent où s'adresser pour recevoir de l'aide à l'arrêt de la consommation et des informations sur le tabagisme, les produits du tabac, nicotiques et similaires.</p> <p>Les campagnes d'information et de sensibilisation sont adaptées aux publics cibles et réalisées en partenariat avec eux.</p> <p>Les messages sont diffusés dans des settings divers, notamment sportifs et culturels et prennent en compte l'égalité des chances.</p>

## 6.2. Objectifs cantonaux détaillés

<i>Définition des objectifs d'impact du programme</i>	<i>Source pour l'évaluation de la réalisation de l'objectif</i>
<p><b>D'ici 2028, la part des non-fumeur-se-s (n'ayant jamais fumé ou ex-fumeur-se-s) neuchâtelois-e-s âgé-e-s de 15 à 39 ans (en 2022, 73,9 à NE) continue d'être dans la moyenne nationale voire supérieure (71,8% en 2022).</b></p>	<p>ESS 2022 données suisses, ESS 2022 données neuchâteloises</p>
<p><b>D'ici 2028, la part des Neuchâtelois-e-s qui souhaite arrêter de fumer reste très élevée (au moins 60%). La part de ceux qui font une tentative d'arrêt sérieuse au cours d'une année augmente de 5 points de pourcentage (29.8% en 2017 à NE).</b></p>	<p>ESS 2017 données neuchâteloises. Les données 2022 CH et NE n'étaient pas encore, ou plus du tout, disponibles lors de la rédaction finale de ce programme (fin mai 2024).</p>

À long terme, les différences d'exposition à la fumée passive entre les niveaux d'études achevées diminuent. La non-exposition à la fumée passive des personnes ayant un niveau de formation scolaire obligatoire (80,9%, NE) se rapproche de la non-exposition du niveau scolaire le plus élevé (82,7% NE). Au minimum, d'ici 2028, la non-exposition à la fumée passive des personnes ayant achevé la scolarité obligatoire rejoint le niveau suisse (87%, CH).

ESS 2022 données suisses, données neuchâteloises 2022.

## 7. TABLEAU DES MESURES

Policy	1	<i>Direction, conception, mise en œuvre et gestion du programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT)</i>
	2	<i>Adaptation, mise en œuvre et monitoring de l'application des législations et règlements concernant les produits du tabac et les cigarettes électroniques</i>
	3	<i>Projet setting accueil des mineur-e-s et fumée - protection fumée passive</i>
	4	<i>Prévention produits du tabac et nicotiques dans les communes</i>
Interventions	5	<i>Prévention du tabagisme à l'école obligatoire</i>
	6	<i>Amélioration et garantie de l'accessibilité des offres de conseils et soutien à l'arrêt</i>
	7	<i>Projet apprenti-e-s et lycéen-ne-s sans tabac</i>
	8	<i>Projet Cool &amp; Clean</i>
	9	<i>Projet Midnight Sports</i>
	10	<i>Interventions populations vulnérables/à besoins spécifiques sans tabac et produits similaires</i>
	11	<i>Formation des multiplicateur-trices-s</i>
Information du public	12	<i>Campagne, informations tout public, notamment pour les jeunes et leurs parents</i>
Mise en réseau	13	<i>Gestion d'un groupe de suivi cantonal intégrant les principaux acteurs de la prévention</i>
	14	<i>Mise en réseau intercantonale</i>
	15	<i>Mise en réseau pour le programme cantonal et rapprochement NE/JU</i>

## 7.1. CATALOGUE DE MESURES / PROGRAMME TABAC 2025-2028

### 1 Mesure

Direction , conception, mise en œuvre et gestion du programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT)

Catégories (Choix multiple)	Description	
<input type="checkbox"/> Intervention <input checked="" type="checkbox"/> Policy <input type="checkbox"/> Mise en réseau <input type="checkbox"/> Relations publiques	<p>D'ici la fin de l'année 2028, le canton a mis en œuvre et géré le programme cantonal de prévention du tabagisme.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pendant la durée du programme, la direction stratégique aura participé à la sensibilisation des acteur-trice-s stratégiques (services concernés, communes, presse par ex.) dans le canton en matière de politique de prévention du tabagisme.</li><li>- La thématique tabac et produits similaires et nicotiques est intégrée dans les activités de prévention et promotion de la santé.</li><li>- Une bonne visibilité du programme auprès des partenaires, des acteur-trice-s stratégiques et des différents groupes-cibles est garantie.</li></ul>	
<input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> École/Formation <input type="checkbox"/> Loisirs/Sport <input type="checkbox"/> Lieu de travail <input checked="" type="checkbox"/> Spécialiste <input checked="" type="checkbox"/> Internet/Médias <input checked="" type="checkbox"/> Communes <input checked="" type="checkbox"/> Politique		
<input type="checkbox"/> Grossesse <input type="checkbox"/> Petite enfance <input type="checkbox"/> École obligatoire <input type="checkbox"/> École post-obligatoire <input checked="" type="checkbox"/> Adultes		
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention consommation <input type="checkbox"/> Arrêt de la consommation <input checked="" type="checkbox"/> Protection tabagisme passif <input checked="" type="checkbox"/> Protection jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Dénormalisation <input type="checkbox"/> Recherche <input checked="" type="checkbox"/> Coopération <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des chances		
		<b>Partenaire de mise en œuvre (Organisation)</b>
		SCSP, partenaires

## 2 Mesure

Adaptation, mise en œuvre et monitoring de l'application des législations et règlements concernant les produits du tabac et les cigarettes électroniques

Catégories (Choix multiple)	Description	
<input type="checkbox"/> Intervention	<p>D'ici la fin de l'année 2028, le canton a mis en œuvre des mesures structurelles favorables à la protection de la population et à la non-entrée en consommation des enfants et des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en œuvre de la loi de santé cantonale (LS) – Protection de la jeunesse contre la fumée passive par l'interdiction de fumer aux entrées extérieures des structures d'accueil pré- et parascolaire, écoles de la scolarité obligatoire ainsi que dans les espaces extérieurs et ouverts liés.</li><li>- Adaptation de l'application des législations et règlements concernant les produits du tabac, similaires et nicotiniques.</li><li>- Monitoring de l'interdiction de vente aux mineur-e-s par les achats-tests.</li></ul>	
<input checked="" type="checkbox"/> Policy		
<input type="checkbox"/> Mise en réseau		
<input type="checkbox"/> Relations publiques		
<input type="checkbox"/> Famille		
<input checked="" type="checkbox"/> École/Formation		
<input type="checkbox"/> Loisirs/Sport		
<input type="checkbox"/> Lieu de travail		
<input type="checkbox"/> Spécialiste		
<input checked="" type="checkbox"/> Internet/Médias		
<input checked="" type="checkbox"/> Communes		
<input checked="" type="checkbox"/> Politique		
<input type="checkbox"/> Grossesse		
<input checked="" type="checkbox"/> Petite enfance		
<input checked="" type="checkbox"/> École obligatoire		
<input type="checkbox"/> École post-obligatoire		
<input checked="" type="checkbox"/> Adultes		
<input type="checkbox"/> Prévention consommation		
<input type="checkbox"/> Arrêt de la consommation		
<input checked="" type="checkbox"/> Protection tabagisme passif		
<input checked="" type="checkbox"/> Protection jeunesse		
<input type="checkbox"/> Information		
<input type="checkbox"/> Dénormalisation		
<input type="checkbox"/> Recherche		
<input type="checkbox"/> Coopération		
<input type="checkbox"/> Égalité des chances		
		<b>Partenaire de mise en œuvre (Organisation)</b>
		SCSP, SCAV, PONE, communes

## 3 Mesure

Projet setting accueil des mineur-e-s et fumée – protection fumée passive

Catégories (Choix multiple)	Description
<input type="checkbox"/> Intervention <input checked="" type="checkbox"/> Policy <input type="checkbox"/> Mise en réseau <input type="checkbox"/> Relations publiques	<p>D'ici la fin de l'année 2028, les structures d'accueil pré- et parascolaire et les écoles de la scolarité obligatoire sont informées et soutenues dans l'application de la modification de la loi de santé concernant la protection de la jeunesse contre la fumée passive interdisant de fumer aux entrées extérieures et dans leurs espaces extérieurs et ouverts liés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la loi de santé cantonale.</li> <li>- Formations et informations des multiplicateur-trice-s des settings accueillant des mineurs</li> <li>- Informations aux parents.</li> <li>- Matériel informatif ou signalétique adaptés.</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> Famille <input checked="" type="checkbox"/> École/Formation <input type="checkbox"/> Loisirs/Sport <input type="checkbox"/> Lieu de travail <input type="checkbox"/> Spécialiste <input type="checkbox"/> Internet/Médias <input type="checkbox"/> Communes <input type="checkbox"/> Politique	
<input type="checkbox"/> Grossesse <input checked="" type="checkbox"/> Petite enfance <input checked="" type="checkbox"/> École obligatoire <input type="checkbox"/> École post-obligatoire <input checked="" type="checkbox"/> Adultes <input checked="" type="checkbox"/> Prévention consommation <input type="checkbox"/> Arrêt de la consommation <input checked="" type="checkbox"/> Protection tabagisme passif <input checked="" type="checkbox"/> Protection jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Dénormalisation <input type="checkbox"/> Recherche <input checked="" type="checkbox"/> Coopération <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des chances	<p><b>Partenaire de mise en œuvre (Organisation)</b></p> <p>SCSP, Cipret Neuchâtel</p>

#### 4 Mesure

Prévention produits du tabac et nicotiniques dans les communes

Catégories (Choix multiple)	Description
<input type="checkbox"/> Intervention	

- Policy
- Mise en réseau
- Relations publiques
- Famille
- École/Formation
- Loisirs/Sport
- Lieu de travail
- Spécialiste
- Internet/Médias
- Communes
- Politique
- Grossesse
- Petite enfance
- École obligatoire
- École post-obligatoire
- Adultes
- Prévention consommation
- Arrêt de la consommation
- Protection tabagisme passif
- Protection jeunesse
- Information
- Dénormalisation
- Recherche
- Coopération
- Égalité des chances

D'ici la fin de l'année 2028, les communes du canton sont informées concernant les mesures qui peuvent être prises pour la prévention des produits du tabac et nicotiques sur le territoire communal.

- Les mesures de prévention du tabagisme pour les communes sont ajoutées au catalogue de prévention et de promotion de la santé qui est à leur disposition.
- Informations aux communes et soutien pour la mise en place d'actions visant à la prévention du tabagisme.

#### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

SCSP, communes, Cipret Neuchâtel

## 5 Mesure

Prévention du tabagisme à l'école obligatoire

#### Catégories (Choix multiple)

- Intervention
- Policy
- Mise en réseau
- Relations publiques
- Famille

#### Description

D'ici la fin de l'année 2028, les mesures de prévention du tabagisme à disposition sont connues dans les écoles et la prévention du tabagisme et des produits nicotiques se poursuit.



<input checked="" type="checkbox"/> École/Formation <input type="checkbox"/> Loisirs/Sport <input type="checkbox"/> Lieu de travail <input type="checkbox"/> Spécialiste <input type="checkbox"/> Internet/Médias <input type="checkbox"/> Communes <input type="checkbox"/> Politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions par le Cipret Neuchâtel auprès des élèves et des enseignant-e-s.</li> <li>- Les mesures de prévention du tabagisme à l'école obligatoire sont disponibles et intégrées dans le catalogue du CEPEN et mises à jour régulièrement.</li> <li>- Du matériel de prévention est mis à disposition des écoles ou des professionnel-le-s (de la santé – infirmières scolaires, enseignant-e-s...).</li> <li>- Les élèves sont sensibilisé-e-s aux différentes thématiques liées au tabagisme et à la consommation de produits contenant de la nicotine via différentes interventions animées par le Cipret Neuchâtel (exposition, serious game, ateliers sur mesures, informations sur les sites fiables tels que Transparency'n'Truth par exemple).</li> <li>- Le Cipret Neuchâtel est présent durant les journées santé de Générations Sexualités Neuchâtel (GSN), afin de pouvoir informer les écolier-ère-s sur les dangers du tabagisme, les nouveaux produits aussi nicotinéés et les nouvelles manières de consommer.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Grossesse <input type="checkbox"/> Petite enfance <input checked="" type="checkbox"/> École obligatoire <input type="checkbox"/> École post-obligatoire <input type="checkbox"/> Adultes	
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention consommation <input type="checkbox"/> Arrêt de la consommation <input type="checkbox"/> Protection tabagisme passif <input type="checkbox"/> Protection jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Dénormalisation <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/> Coopération <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des chances	<p><b>Partenaire de mise en œuvre (Organisation)</b></p> <p>Cipret Neuchâtel, SCSP</p>

## 6 Mesure

Amélioration et garantie de l'accessibilité des offres de conseils et soutien à l'arrêt

### Catégories (Choix multiple)

- Intervention
- Policy
- Mise en réseau

### Description

D'ici la fin de l'année 2028, le canton a amélioré et garanti l'accessibilité de son offre d'arrêt à la consommation de produits du tabac et similaires.

<input type="checkbox"/>	Relations publiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Famille
<input checked="" type="checkbox"/>	École/Formation
<input checked="" type="checkbox"/>	Loisirs/Sport
<input checked="" type="checkbox"/>	Lieu de travail
<input type="checkbox"/>	Spécialiste
<input checked="" type="checkbox"/>	Internet/Médias
<input type="checkbox"/>	Communes
<input type="checkbox"/>	Politique
<input checked="" type="checkbox"/>	Grossesse
<input type="checkbox"/>	Petite enfance
<input type="checkbox"/>	École obligatoire
<input checked="" type="checkbox"/>	École post-obligatoire
<input checked="" type="checkbox"/>	Adultes
<input type="checkbox"/>	Prévention consommation
<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêt de la consommation
<input type="checkbox"/>	Protection tabagisme passif
<input type="checkbox"/>	Protection jeunesse
<input checked="" type="checkbox"/>	Information
<input checked="" type="checkbox"/>	Dénormalisation
<input type="checkbox"/>	Recherche
<input type="checkbox"/>	Coopération
<input checked="" type="checkbox"/>	Égalité des chances

- Amélioration et garantie de l'accessibilité des offres de conseils et de soutien à l'arrêt par le Cipret Neuchâtel.
- Des consultations stop-tabac sont disponibles en suffisance dans le canton en coordination entre le Cipret Neuchâtel et la Ligue pulmonaire neuchâteloise. La répartition des bénéficiaires entre les deux organismes est définie et formalisée dans un document disponible sur les sites internet des deux organisations.
- L'accès aux consultations est facilité (visibilité, consultation à distance, adaptation du coût en fonction du revenu, solutions adaptées selon les publics).
- Le Cipret Neuchâtel propose une mesure d'information « prévention et soutien à l'arrêt de la consommation de produits du tabac et nicotiques et similaires » pour les entreprises du canton.

### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

Cipret Neuchâtel, Ligue pulmonaire neuchâteloise.

## 7 Mesure

Projet apprenti-e-s et lycéen-ne-s sans tabac

Catégories (Choix multiple)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Intervention
<input type="checkbox"/>	Policy
<input type="checkbox"/>	Mise en réseau
<input type="checkbox"/>	Relations publiques
<input type="checkbox"/>	Famille
<input checked="" type="checkbox"/>	École/Formation

**Description**

D'ici la fin de l'année 2028, le canton renforce la couverture de la prévention tabagique et des produits nicotiques pour les jeunes adultes.

- Les élèves du secondaire 2 sont sensibilisé-e-s au cours de l'année scolaire aux thématiques liées au tabagisme et à la consommation de produits contenant de la nicotine via différentes interventions animées par le Cipret Neuchâtel (stand, ateliers,

<input type="checkbox"/> Loisirs/Sport <input type="checkbox"/> Lieu de travail <input type="checkbox"/> Spécialiste <input type="checkbox"/> Internet/Médias <input type="checkbox"/> Communes <input type="checkbox"/> Politique	<p>animation, quiz, informations sur site fiable tel que T'n'T par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une campagne de sensibilisation est faite dans les universités.</li> <li>- L'accès aux interventions est garantie selon le niveau de formation et le genre (attention particulière portée aux jeunes femmes).</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Grossesse <input type="checkbox"/> Petite enfance <input type="checkbox"/> École obligatoire <input checked="" type="checkbox"/> École post-obligatoire <input type="checkbox"/> Adultes	
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention consommation <input checked="" type="checkbox"/> Arrêt de la consommation <input type="checkbox"/> Protection tabagisme passif <input type="checkbox"/> Protection jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Dénormalisation <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/> Coopération <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des chances	<p><b>Partenaire de mise en œuvre (Organisation)</b></p> <p>Cipret Neuchâtel</p>

## 8 Mesure

Projet Cool & Clean	
<p><b>Catégories (Choix multiple)</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> Intervention <input type="checkbox"/> Policy <input type="checkbox"/> Mise en réseau <input type="checkbox"/> Relations publiques <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> École/Formation <input checked="" type="checkbox"/> Loisirs/Sport <input type="checkbox"/> Lieu de travail <input type="checkbox"/> Spécialiste	<p><b>Description</b></p> <p>D'ici la fin de l'année 2028, le canton renforce la prévention du tabagisme et des produits nicotiques dans le domaine du sport et des loisirs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme est mis en œuvre dans le canton selon les objectifs nationaux.</li> <li>- Un accent est mis sur les zones sans fumée autour des installations sportives, comme au niveau national.</li> </ul>

- Internet/Médias
- Communes
- Politique
- Grossesse
- Petite enfance
- École obligatoire
- École post-obligatoire
- Adultes
- Prévention consommation
- Arrêt de la consommation
- Protection tabagisme passif
- Protection jeunesse
- Information
- Dénormalisation
- Recherche
- Coopération
- Égalité des chances

- Les multiplicateur-trice-s sont informés sur la prévention du tabagisme et des nouveaux produits, aussi nicotiniques.

### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

Addiction Neuchâtel

## 9 Mesure

Projet Midnight Sports

### Catégories (Choix multiple)

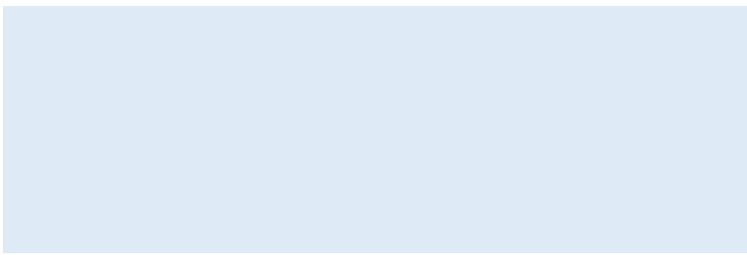
- Intervention
- Policy
- Mise en réseau
- Relations publiques
- Famille
- École/Formation
- Loisirs/Sport
- Lieu de travail
- Spécialiste
- Internet/Médias
- Communes
- Politique

### Description

D'ici la fin de l'année 2028, le canton renforce la prévention du tabagisme et des produits nicotiniques et similaires dans le domaine du sport et des loisirs.

- Un budget pour Midnight Sports est intégré dans le programme cantonal de prévention du tabagisme.
- Un partenariat avec le Cipret Neuchâtel concernant la formation des coaches est pérennisé.

- Grossesse
- Petite enfance
- École obligatoire
- École post-obligatoire
- Adultes
- Prévention consommation
- Arrêt de la consommation
- Protection tabagisme passif
- Protection jeunesse
- Information
- Dénormalisation
- Recherche
- Coopération
- Égalité des chances



**Partenaire de mise en œuvre (Organisation)**

IdéeSport, Cipret Neuchâtel

**10 Mesure**

Interventions populations vulnérables/à besoins spécifiques sans tabac et produits similaires

<b>Catégories (Choix multiple)</b>	<b>Description</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Intervention</li> <li><input type="checkbox"/> Policy</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en réseau</li> <li><input type="checkbox"/> Relations publiques</li> </ul>	<p>D'ici la fin de l'année 2028, la prévention du tabagisme des produits du tabac et similaires auprès des populations vulnérables/à besoins spécifiques est renforcée de manière conséquente.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les populations vulnérables/à besoins spécifiques concernant le risque « tabac » sont identifiées.</li> <li>- Les informations concernant les nouveaux produits aussi nicotiques, et nouvelles manières de consommer sont intégrées aux informations tabac.</li> <li>- Une veille active et une relance sont faites.</li> <li>- Les mesures du programme sont systématiquement analysées en terme d'accessibilité pour ces groupes.</li> <li>- L'accès au matériel existant dans d'autres langues que le français est possible, facilité et relayé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Famille</li> <li><input type="checkbox"/> École/Formation</li> <li><input type="checkbox"/> Loisirs/Sport</li> <li><input type="checkbox"/> Lieu de travail</li> <li><input type="checkbox"/> Spécialiste</li> <li><input type="checkbox"/> Internet/Médias</li> <li><input type="checkbox"/> Communes</li> <li><input type="checkbox"/> Politique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Grossesse</li> <li><input type="checkbox"/> Petite enfance</li> </ul>	

<input type="checkbox"/> École obligatoire <input type="checkbox"/> École post-obligatoire <input checked="" type="checkbox"/> Adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service de l'action sociale est consulté ainsi que d'autres institutions cantonales, concernant l'amélioration de l'accessibilité de l'arrêt tabagique aux bénéficiaires de l'action sociale et aux populations vulnérables/à besoins spécifiques.</li> <li>- Le tabagisme et la consommation de produits similaires est abordé dans le cadre du projet FemmesTISCHE.</li> <li>- Les « spots » qui sont les lieux de rendez-vous ou d'accueil de certaines communautés sont identifiés et sensibilisés.</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention consommation <input checked="" type="checkbox"/> Arrêt de la consommation <input type="checkbox"/> Protection tabagisme passif <input type="checkbox"/> Protection jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Dénormalisation <input type="checkbox"/> Recherche <input checked="" type="checkbox"/> Coopération <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des chances	<p><b>Partenaire de mise en œuvre (Organisation)</b></p> <p>Cipret Neuchâtel, SCSP</p>

## 11 Mesure

Formations des multiplicateur-trice-s	
Catégories (Choix multiple)	Description
<input checked="" type="checkbox"/> Intervention <input type="checkbox"/> Policy <input type="checkbox"/> Mise en réseau <input type="checkbox"/> Relations publiques <input type="checkbox"/> Famille <input checked="" type="checkbox"/> École/Formation <input checked="" type="checkbox"/> Loisirs/Sport <input checked="" type="checkbox"/> Lieu de travail <input checked="" type="checkbox"/> Spécialiste <input type="checkbox"/> Internet/Médias <input type="checkbox"/> Communes	<p>D'ici la fin de l'année 2028, les professionnel-le-s et multiplicateur-trice-s ont amélioré leurs connaissances concernant les produits du tabac et nicotiques et similaires et nouvelles manières de consommer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des multiplicateur-trice-s par le Cipret Neuchâtel.</li> <li>- Formation des professionnel-le-s par le Cipret Neuchâtel.</li> <li>- Des sessions de formations sont proposées à tous et toutes les multiplicateur-trice-s pertinent-e-s pour la prévention du tabagisme, des produits du tabac et produits nicotiques ainsi que les nouveaux produits</li> </ul>

- Politique
- Grossesse
- Petite enfance
- École obligatoire
- École post-obligatoire
- Adultes
- Prévention consommation
- Arrêt de la consommation
- Protection tabagisme passif
- Protection jeunesse
- Information
- Dénormalisation
- Recherche
- Coopération
- Égalité des chances

et nouvelle manière de consommer arrivant sur le marché.

### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

Cipret Neuchâtel, SCSP

## 12 Mesure

Campagne, informations tout public, notamment pour les jeunes et leurs parents

Catégories (Choix multiple)	Description
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Intervention</li> <li><input type="checkbox"/> Policy</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en réseau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Relations publiques</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Famille</li> <li><input type="checkbox"/> École/Formation</li> <li><input type="checkbox"/> Loisirs/Sport</li> <li><input type="checkbox"/> Lieu de travail</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Spécialiste</li> <li><input type="checkbox"/> Internet/Médias</li> <li><input type="checkbox"/> Communes</li> <li><input type="checkbox"/> Politique</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Grossesse</li> <li><input type="checkbox"/> Petite enfance</li> </ul>	<p>D'ici la fin de l'année 2028, la population améliore ses connaissances concernant les produits du tabac et similaires et nicotiniques, et la prévention du tabagisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes d'informations tout public</li> <li>- Le Cipret Neuchâtel, ainsi que tous les partenaires du programme, permettent à la population et aux professionnel-le-s d'améliorer leurs connaissances concernant le tabagisme et les produits nicotiniques.</li> <li>- Le Cipret Neuchâtel, ainsi que tous les partenaires du programme, répondent aux demandes de la population, aux demandes d'informations des professionnel-le-s (médecins, pharmacien-ne-s, autres...).</li> <li>- Le Cipret Neuchâtel et les partenaires organisent une/des actions de prévention dans les manifestations.</li> </ul>

- École obligatoire
  - École post-obligatoire
  - Adultes
- Prévention consommation
  - Arrêt de la consommation
  - Protection tabagisme passif
  - Protection jeunesse
  - Information
  - Dénormalisation
  - Recherche
  - Coopération
  - Égalité des chances

- Une bonne visibilité du programme auprès des partenaires, acteur-trice-s stratégiques et des différents groupes cibles est garantie.

### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

Cipret Neuchâtel, SCSP, autres partenaires.

## 13 Mesure

Gestion d'un groupe de suivi cantonal intégrant les principaux acteurs de la prévention

Catégories (Choix multiple)	Description
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Intervention</li> <li><input type="checkbox"/> Policy</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en réseau</li> <li><input type="checkbox"/> Relations publiques</li> </ul>	<p>D'ici la fin de l'année 2028, le réseau des acteurs cantonaux concernant la prévention du tabagisme se connaissent, échangent et collaborent régulièrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du groupe de suivi cantonal intégrant les principaux acteurs de la prévention.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Famille</li> <li><input type="checkbox"/> École/Formation</li> <li><input type="checkbox"/> Loisirs/Sport</li> <li><input type="checkbox"/> Lieu de travail</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Spécialiste</li> <li><input type="checkbox"/> Internet/Médias</li> <li><input type="checkbox"/> Communes</li> <li><input type="checkbox"/> Politique</li> <li><input type="checkbox"/> Grossesse</li> <li><input type="checkbox"/> Petite enfance</li> <li><input type="checkbox"/> École obligatoire</li> <li><input type="checkbox"/> École post-obligatoire</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordination des différents acteurs de la prévention du tabagisme (réseautage) au sein du canton est assurée par le SCSP au travers d'un réseau neuchâtelois.</li> </ul>



- Adultes
- Prévention consommation
- Arrêt de la consommation
- Protection tabagisme passif
- Protection jeunesse
- Information
- Dénormalisation
- Recherche
- Coopération
- Égalité des chances

### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

SCSP, Cipret Neuchâtel

## 14 Mesure

Mise en réseau intercantonale

Catégories (Choix multiple)	Description
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Intervention</li> <li><input type="checkbox"/> Policy</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en réseau</li> <li><input type="checkbox"/> Relations publiques</li> </ul>	<p>D'ici la fin de l'année 2028, le canton de Neuchâtel a participé activement aux réflexions et projets intercantonaux concernant le tabagisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le canton de Neuchâtel participe aux projets intercantonaux émergents quand cela est pertinent.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Famille</li> <li><input type="checkbox"/> École/Formation</li> <li><input type="checkbox"/> Loisirs/Sport</li> <li><input type="checkbox"/> Lieu de travail</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Spécialiste</li> <li><input type="checkbox"/> Internet/Médias</li> <li><input type="checkbox"/> Communes</li> <li><input type="checkbox"/> Politique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Grossesse</li> <li><input type="checkbox"/> Petite enfance</li> <li><input type="checkbox"/> École obligatoire</li> <li><input type="checkbox"/> École post-obligatoire</li> <li><input type="checkbox"/> Adultes</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Prévention consommation</li> </ul>	

- Arrêt de la consommation
- Protection tabagisme passif
- Protection jeunesse
- Information
- Dénormalisation
- Recherche
- Coopération
- Égalité des chances

### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

SCSP, Cipret Neuchâtel

## 15 Mesure

Mise en réseau pour le programme cantonal et rapprochement cantonal NE/JU

### Catégories (Choix multiple)

- Intervention
- Policy
- Mise en réseau
- Relations publiques
- Famille
- École/Formation
- Loisirs/Sport
- Lieu de travail
- Spécialiste
- Internet/Médias
- Communes
- Politique
- Grossesse
- Petite enfance
- École obligatoire
- École post-obligatoire
- Adultes
- Prévention consommation
- Arrêt de la consommation
- Protection tabagisme passif

### Description

D'ici la fin de l'année 2028, les échanges sur le contenu des programmes neuchâtelois et jurassien ont eu lieu et les rapprochements possibles ont été faits.

- Les opportunités de synergies avec le Cipret Jura sont saisies en ayant des projets en commun dans les programmes respectifs.

### Partenaire de mise en œuvre (Organisation)

- Protection jeunesse
- Information
- Dénormalisation
- Recherche
- Coopération
- Égalité des chances

SCSP, Cipret Neuchâtel

## 8. Calendrier

Conception

Mise en œuvre

Évaluation

		2025				2026				2027				2028					
	Mesures																		
1	Direction, conception, mise en œuvre et gestion du programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT)																		
2	Adaptation, mise en œuvre et monitoring de l'application des législations et règlements concernant les produits du tabac et les cigarettes électroniques																		
3	Projet setting accueil des mineur-e-s et fumée – protection fumée passive																		
4	Prévention produits du tabac et nicotiques dans les communes																		
5	Prévention du tabagisme à l'école obligatoire																		
6	Amélioration et garantie de l'accessibilité des offres de conseils et soutien à l'arrêt																		
7	Projet apprenti-e-s et lycéen-ne-s sans tabac																		
8	Projet Cool & Clean																		
9	Projet Midnight Sports																		
10	Interventions populations vulnérables/à besoins spécifiques sans tabac et produits similaires																		
11	Formation des multiplicateur-trice-s																		

12	Campagne, informations tout public, notamment les jeunes et leurs parents															
13	Gestion d'un groupe de suivi cantonal intégrant les principaux acteurs de la prévention															
14	Mise en réseau intercantonale															
15	Mise en réseau pour le programme cantonal et rapprochement NE/JU															

## 9. Organisation du programme et mise en réseau

<b>« Donneur d'ordre » et signataire du contrat</b>	Frédéric Mairy, chef du Département de la santé, des régions et des sports, DSRS
<b>Responsabilité stratégique</b>	Lysiane Ummel Mariani, cheffe de l'office de la promotion de la santé et de la prévention, service cantonal de la santé publique, DSRS
<b>Responsabilité opérationnelle</b>	Manon Méndez, collaboratrice scientifique à l'office de la promotion de la santé et de la prévention, service cantonal de la santé publique, DSRS, et Carine Lehmann, responsable du Cipret Neuchâtel à la Fondation O2
<b>Groupe de suivi</b>	Groupe de suivi du programme cantonal de prévention du tabagisme
<b>Commission</b>	Commission cantonale des addictions

## 10. Évaluation, monitoring et gestion de la qualité

En sus des chiffres nationaux disponibles de l'Enquête suisse sur la santé, le canton de Neuchâtel finance, toutes les 5 années, un sur-échantillonnage cantonal lors de l'Enquête suisse sur la santé (ESS), afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation au niveau épidémiologique, notamment en lien avec les objectifs de la Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé. Le dernier sur-échantillonnage a eu lieu en 2022, le prochain aura lieu en 2027.

Plus spécifiquement dans le cadre de ce programme cantonal de prévention du tabagisme, le SCSP procédera annuellement à l'auto-évaluation de l'atteinte des objectifs de chacune des mesures, selon les indicateurs définis. Cette analyse sera restituée au Fonds de prévention du tabagisme (FPT) sous forme du rapport intermédiaire annuel (base du canevas de reporting du FPT). Un rapport final fera la synthèse des données récoltées pendant les quatre ans et procédera à l'analyse de l'atteinte des objectifs et sera également restitué au Fonds de prévention du tabagisme selon la base du canevas de reporting du FPT également.

## 11. Budget

Le budget projeté par le Canton de Neuchâtel pour le programme cantonal de prévention du tabagisme 2025-2028 s'élève à 300'000 francs par année par le service cantonal de la santé publique, sous réserve de l'acceptation du budget par le Grand Conseil. C'est une augmentation par rapport à la période précédente en raison de la hausse de la consommation de nouveaux produits chez les jeunes. Le temps de travail de la collaboratrice scientifique en charge des addictions à 50% et le temps de pilotage de la cheffe d'office ne sont pas compris dans cette somme.

À cette somme s'ajoute le montant de 178'800 francs demandé à la dîme de l'alcool pour la part du Cipret Neuchâtel et des achats-tests cantonaux, sous réserve de l'acceptation du groupe de suivi de la dîme de l'alcool.

La contribution du Fonds de prévention du tabagisme est forfaitaire et représente environ 65'000 CHF annuels.

## 12. Coordonnées

### **Direction stratégique**

Lysiane Ummel Mariani - Cheffe d'office, déléguée à la promotion de la santé  
Service cantonal de la santé publique  
Rue de Tivoli 28  
Case postale 1  
2002 Neuchâtel 2  
[Lysiane.mariani@ne.ch](mailto:Lysiane.mariani@ne.ch)  
032 889 52 19

### **Direction opérationnelle**

Manon Méndez – Chargée de programme Addictions  
Service cantonal de la santé publique  
Rue de Tivoli 28  
Case postale 1  
2002 Neuchâtel 2  
[Manon.mendez-SCSP@ne.ch](mailto:Manon.mendez-SCSP@ne.ch)  
032 889 25 37

Carine Lehmann – Responsable du Cipret Neuchâtel  
Cipret Neuchâtel / Fondation O2  
Faubourg du Lac 17 / Rue de l'Avenir 23  
2001 Neuchâtel / 2800 Delémont  
[Carine.Lehmann@fondationo2.ch](mailto:Carine.Lehmann@fondationo2.ch)  
032 544 16 10

## Bibliographie

- Actualités Office fédéral de la statistique, OFS, Statistique des causes de décès, Les décès dus au tabac en Suisse entre 1995 et 2012, Neuchâtel 2015.
- Office fédéral de la statistique OFS (2022): Enquête suisse sur la santé, ESS.
- Office fédéral de la santé publique (2022) : Enquête Santé et Lifestyle, ESL.
- Office fédéral de la santé publique : Cahier thématique – consommation de tabac et de produits nicotiques – chiffres clés 2022.
- Theda Radtke, Keller Roger, Angela Bearth, Hans Krebs, Rainer Hornung (2011), La consommation de tabac chez les jeunes, de 2001 à 2009/10. Résumé du rapport de recherche 2011, Monitoring sur le tabac – Enquête suisse sur le tabagisme, Zürich.
- Addiction Suisse et Association suisse contre le tabagisme. Les jeunes et la cigarette, Cahier 2, Outil pédagogique destiné aux enseignant-e-s du niveau secondaire avec suggestion d'animation, Fumer ou ne pas fumer? Raisons et motifs. Lausanne, 2010, p.3.
- Delgrande Jordan, M., Schneider, E., Eichenberger, Y., & Kretschmann, A. (2019). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse - Situation en 2018 et évolutions depuis 1986 - Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (Rapport de recherche No 100). Lausanne: Addiction Suisse.
- Delgrande Jordan, M., Balsiger, N. & Schmidhauser, V. (2023). La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2022 et évolution dans le temps – Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Rapport de recherche No 149. Lausanne: Addiction Suisse.
- Delgrande Jordan, M., Balsiger, N. & Schmidhauser, V. (2023). Enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 15 ans. Une statistique descriptive des données de 2022 du canton de Neuchâtel.
- GMM II, Santé des migrantes et des migrants en Suisse, Principaux résultats du deuxième monitoring de l'état de santé de la population migrante en Suisse, OFSP, 2010.
- Informations de base sur le tabagisme passif, OFSP, août 2012.
- Monitoring suisse des addictions. Âge de première consommation, <https://www.suchtmonitoring.ch/fr/1/2-2.html?tabac-incidence-age-de-premiere-consommation>. Consulté le 10 décembre 2023.
- Canton de Neuchâtel, Site internet : indicateur Population étrangère, <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/domaines/Pages/01.aspx>. Consultation le 03 avril 2024.
- Mattli R., Farcher R., Dettling M., Syleouni M-E, Wieser S., Die Krankheitslast des Tabakkonsums in der Schweiz: Schätzung für 2015 und Prognose bis 2050, Institut d'économie de la santé de Winterthur de l'Université des sciences appliquées de Zurich ZHAW, 2019.
- OFSP, Site internet : MonAm – Partie tabac. Indicateurs Prévalence, Morbidités/Mortalité, Tabagisme passif, Coûts. Tranches d'âges : enfants et adolescents, adultes, 65+. Dernière consultation le 30 avril 2024.
- Rapport d'évaluation supracantonale des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, publié en 2020 sur mandat du FPT présentant les résultats de la comparaison des quatorze programmes cantonaux de prévention du tabagisme mis en œuvre dans les cantons suivants entre 2012 et 2020 - Uri, Zoug, Soleure, Saint-Gall, Zurich, Valais, Jura, Thurgovie, Bâle-Ville, Fribourg, Vaud, Bâle-Campagne, Tessin et Neuchâtel.
- Fueglistler-Dousse S., Jeanrenaud C., Kohler D., Marti J. (2009). Coûts et bénéfices des mesures de prévention de la santé : Tabagisme et consommation excessive d'alcool, Irène, Neuchâtel, Suisse.
- Stratégie du Fonds de prévention du tabagisme 2020-2024, document stratégique du Fonds de prévention du tabagisme.
- Tableaux internes résultats compilés de l'enquête suisse sur la santé 2022 données neuchâteloises. Dernière consultation le 04 juin 2024.